

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 AVRIL 2022

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL DU 24 MARS 2022	1
3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022	1
4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	3

Madame Céline CASSAGNES, Présidente, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel :

Présents : Céline CASSAGNES, Jean-Pierre SEISSON, Marie-Laurence ANZALONE, Yvan GINOUX

Absent excusé : //

Absent : //

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Laurence ANZALONE est élue à l'unanimité.

*_*_*_*_*

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL DU 24 MARS 2022

Vote : POUR unanimité

*_*_*_*_*

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Présidente expose :

En application de l'obligation introduite par la loi Engagement et Proximité n° 2019-1461 (article 93) et du nouvel article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente les indemnités perçues au titre de tout mandat et de fonctions exercées par certains membres du Conseil syndical Noves.

Elle rappelle ensuite que selon les articles L1612-1 et L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril (ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes).

Le Syndicat Intercommunal du ROUGADOU vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021, de l'affectation de ces résultats, et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 79 850,82€
- Investissement : 62 264,53€

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 mars 2022 ;

Vu la note sur le budget primitif 2022 annexée ;

Compte tenu de la transmission du budget primitif 2022 aux membres du Conseil Syndical.

Il est rappelé que le budget est voté par nature sans présentation fonctionnelle et que les crédits sont votés par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

ARTICLE UNIQUE. D'approuver le budget primitif 2022 du Syndicat Intercommunal du ROUGADOU.

Vote : POUR unanimité

RAPPORT SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRe

En 2022, aucun emprunt n'est prévu.

Le principal investissement en 2022 sera l'acquisition du garage qui jouxte la Maison de la Forêt.

*_*_*_*_*

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Présidente expose :

Le tableau des effectifs ouvert sur le budget principal est une annexe référencée « C1 » du budget primitif 2022. Ce tableau ne reflète pas la réalité.

En effet, il convient de réajuster le tableau des effectifs avec la réalité du Syndicat Intercommunal en supprimant deux postes d'adjoint technique qui n'ont plus lieu d'être.

ETAT DES EMPLOIS A SUPPRIMER

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois ouverts au budget Principal	Emplois à supprimer	Motifs des suppressions
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	Poste inutile
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	Personnel mis à disposition par NOVES

Conformément à l'article 34 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Ce dernier s'est prononcé favorablement sur cette suppression d'emplois.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois dont détail ci-dessus par filière, catégorie et grade ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le comité syndical décide :

ARTICLE 1. De donner un avis favorable à la suppression des deux postes dont détail ci-dessus.

ARTICLE 2. De modifier le tableau des effectifs et d'adopter celui-ci-dessous en tenant compte des suppressions.

NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR AU 14/04/2022

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	1	1	
TOTAL GENERAL :		1	1	

Vote : POUR unanimité

*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

La secrétaire de séance,
Marie-Laurence ANZALONE



La Présidente,
Céline CASSAGNE

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU ROUGADOU

